

## DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CTA DU 24 MAI 2016

Madame le Recteur,  
Mesdames, Messieurs,

**Certes, le 49-3 exprime parfaitement la conception bonapartiste de l'organisation du pouvoir dans la Vème république et la prééminence qui y est donnée à l'exécutif présidentiel sur le parlementaire qu'il tient sous le boisseau. La gestion politique de la majorité parlementaire ne figure pas dans les attributs d'une organisation syndicale. Toutefois, concernant la loi Travail, l'UNSA déplore vivement que le recours à l'article 49-3 ait interrompu le débat indispensable à l'Assemblée Nationale. Des avancées partielles ont été obtenues mais le compte n'y est toujours pas. L'UNSA souhaite que le processus de rééquilibrage en faveur des salariés continue en renforçant le rôle des branches pour sanctuariser la hiérarchie des normes et en supprimant:**

- La procédure de validation des accords d'entreprise par referendum
- L'introduction de la jurisprudence actuelle modifiant la définition du licenciement économique
- Des dispositions concernant l'accord de préservation et de développement de l'emploi.
- L'UNSA demande aussi que de nouveaux moyens pour le dialogue social (accroissement de la formation, moyens de communication dans les entreprises...) soient inscrits dans la loi.

La contestation de ce texte de loi est, en outre, accompagné de violences faites aux policiers. A l'UNSA, nous estimons que la police républicaine doit être respectée. **Le droit de manifester n'est pas le droit de casser, ni le droit de**

**s'attaquer à la police...** le risque d'amalgame est alors grand et de telles attitudes ne peuvent que desservir les manifestants. Elles sont dangereuses pour l'avenir.

Ce CTA se déroule donc dans un contexte particulièrement tendu. Ce climat nous détourne d'ailleurs et malheureusement de l'objet de ce Comité Technique.

Parce qu'il est depuis plus de 20 ans profondément discriminant et qu'il conduit trop à l'échec, notre système d'Éducation devait être transformé en profondeur. **Les différentes étapes de la Refondation de l'École de la République sont allées dans le sens d'une école plus juste et efficace, plus inclusive et bienveillante.** L'UNSA Éducation s'est engagée pour améliorer les textes et les orientations favorisant la réussite de chaque jeune.

Réaffirmation d'un socle commun renforcé, mise en œuvre du dispositif « plus de maîtres que de classes », modification des temps éducatifs, plan numérique pour l'éducation, liaison école-collège, réforme de l'éducation prioritaire, nouveaux programmes de l'école maternelle et du socle commun, réforme du collège, retour de la formation professionnelle des enseignants et des personnels d'Éducation... autant d'éléments sur lesquels l'UNSA Éducation et ses syndicats se sont mobilisés afin de permettre la construction de l'Éducation Nationale du 21ème siècle dont notre pays a urgemment besoin.

Pour autant, **l'UNSA Éducation tient à rappeler** à l'occasion de cette étape, qu'au-delà des textes, **c'est sur le terrain que se situent les véritables enjeux.** La Refondation ne portera ses fruits que si elle est comprise et mise en œuvre au quotidien. La rentrée 2016 sera de ce point de vue décisive. La mobilisation et l'accompagnement de tous les personnels d'Éducation, leur formation initiale et continue, la confiance dans leur professionnalisme, la valorisation des initiatives et projets innovants, le suivi des actions entreprises sur le terrain et de leurs retombées doivent être au cœur de la démarche à tous les échelons.

La Refondation a été, pour l'heure, celle de la scolarité obligatoire commune. Pour l'UNSA Éducation, l'étape du bac-3-bac +3/+5 construisant l'articulation entre le lycée et l'enseignement Supérieur doit être le prochain chantier.

Pour les personnels, une mesure positive et attendue : **l'UNSA se félicite de l'attribution de l'ISAE de 1200 € annuels dès la rentrée 2016.** L'action du SE-UNSA engagée depuis de nombreuses années pour la reconnaissance des enseignants du premier degré, de leur niveau de recrutement et de leur engagement professionnel, pour l'égalité de rémunération des corps enseignants a

porté ses fruits. Plus de 25 ans après le recrutement de tous au même niveau en 1989, il était temps ! Certes il reste maintenant à traiter les différentes fonctions encore exclues de l'ISAE (animateur Tice, Segpa, conseillers pédagogiques...).

Cependant, **les enseignants** voient leurs droits rognés notamment pour les mutations inter-départementales (en témoigne le taux catastrophique de satisfaction de 5,5% dans l'Oise). Nous espérons que la politique menée ces dernières années pour les temps partiels, les disponibilités, les détachements..., va évoluer de manière positive.

**L'UNSA Éducation attire votre attention sur la situation de l'EREA de Crèvecœur le Grand.** Nous partageons l'inquiétude des personnels pour leurs droits et leurs interrogations quant à l'annonce de la suppression de la 6<sup>ème</sup> dès cette rentrée scolaire. Une question diverse a été posée dans ce sens. L'UNSA Education souhaite rappeler sa position concernant **le service de nuit des Professeurs des écoles au sein des EREA.** Nous sommes conscients que nos collègues exercent cette mission particulière depuis de nombreuses années. Cela les a éloignés des pratiques de classe plus normées. Ils ont besoin de retrouver des postures professionnelles et donc d'un temps de formation mais aussi de faire des choix de postes qui ne sont pas évidents. Pour cela, il ne peut être pris de décision brusque. Aussi, nous demandons de nouveau à préserver dans un premier temps des équipes mixtes qui assurent la continuité du service rendu en organisant un tuilage.

L'UNSA Education souhaite également redonner sa position sur **l'application de la réforme du collège pour les SEGPA** : une dotation complémentaire doit être attribuée aux divisions de SEGPA comme aux autres classes de collèges.

Pour l'UNSA EDUCATION les élèves de SEGPA sont des élèves de collège comme les autres. Ils doivent donc pouvoir bénéficier des apports de la réforme. Aussi, la marge d'autonomie doit concerner la Segpa. Elle doit faciliter la mise en place de l'AP et des EPI et aider à la mise en œuvre d'organisations plus inclusives, comme le propose la circulaire. A notre connaissance, les établissements n'ont pas reçu de dotations complémentaires « marge prof » pour les SEGPA. Nous souhaiterions savoir pourquoi ?

### **Concernant la carte cible des CIO.**

L'UNSA Education insiste sur le fait que les CIO ont une vocation de service public d'information sur l'orientation, qu'ils sont utiles tant pour les usagers qui viennent directement que pour les établissements scolaires. Compte tenu de sa taille, le bassin d'Amiens ne peut pas avoir un seul CIO, il

est donc nécessaire de maintenir les deux actuels (CIO Amiens Sud et CIO Amiens Nord).

A l'occasion de ce CTA, l'UNSA éducation aimerait avoir des précisions sur différentes **réformes qui impactent les personnels administratifs**. Beaucoup d'informations et de rumeurs de nature contradictoire circulent sur le **devenir du réseau CANOPE** dans les académies d'Amiens et de Lille, sans avoir connaissance d'un hypothétique plan de restructuration annoncé clairement et officiellement aux personnels. Cette situation s'avère être terriblement anxiogène pour nos collègues personnels administratifs, qui doutent de leur avenir au service du réseau CANOPE. Tel est le discours que tient notamment l'encadrement direct de ces personnels, au mépris du travail accompli depuis des années, au motif très simpliste que certains collègues (par exemple les libraires) sont de catégorie C. Nous vous demandons clairement des explications sur le devenir concret de CANOPE. De même, **la réforme territoriale** n'étant pas inscrit à l'ordre du jour de ce CTA alors même que des réunions se tiennent entre nos deux académies, nous souhaiterions **avoir des informations sur la réalisation éventuelle d'un schéma de mutualisation des services**. Madame le Recteur, pouvez-vous nous dire clairement si d'autres mutualisations que celles obligatoires prévues par les textes sont envisagées ? Enfin, **les CAPA des personnels administratifs** commencent dès demain. Un certain nombre de nos collègues vont être promus et changer de grade. Or, la circulaire du 5 novembre 2015 prise en application du décret instituant le nouveau régime indemnitaire prévoit que le montant de l'indemnité de fonction de sujétions et d'expertise évolue forfaitairement en cas de changement de grade. Or, malgré nos demandes, il n'y a pas eu cette année de **groupe de travail sur les modalités d'évolution de l'IFSE, ni sur le Complément indemnitaire annuel**. Nous souhaiterions que ce groupe de travail se mette en place rapidement.

Pour terminer cette déclaration, nous souhaitons dénoncer la gestion déplorable qui perdure au Lycée des Jacobins de Beauvais, l'absence de clarté dans les moyens d'enseignement, une opacité dans l'attribution des IMP, une ambiance délétère dans la gouvernance de cet établissement dont vous connaissez la situation.

### Questions diverses posées en séance:

#### ***Formation des AESH***

*Suite à l'arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social, nous souhaiterions avoir des informations sur les modalités et la mise en œuvre de ce diplôme dans notre académie.*

*D'autre part, dans la mesure où l'article 8 du décret du 27 juin 2014 prévoit que les AESH déjà en poste, par définition non-titulaires de ce diplôme, « pourront bénéficier, sur leur temps de service effectif, de la formation nécessaire à l'obtention du diplôme », nous souhaiterions que vous nous précisiez les modalités de mise en œuvre de ce droit.*

Philippe DECAGNY, Christelle CAPLIN-DAHENNE  
Richard RIFFIOD, Amar MOHAMMEDI

Pour les CIO il semble que des solutions ont été trouvées pour quadriller le terrain. L'année dernière nous avons fait part de nos inquiétudes en ce qui concerne Tergnier et Hirson, mais, d'après le document, le CG de l'Aisne s'engage à continuer de financer des locaux.

Sur ce dossier nous sommes (le SE) un peu en difficulté car nous n'avons pas de syndiqué COPSY. Le SGEN et la FSU se partageant cette branche dans l'académie. J'ai néanmoins envoyé la pièce jointe, pour avis, à Mélanie Evrard, COPSY à Hirson. Elle avait assisté à un stage du SE l'année dernière.

En l'état actuel des choses, je ne vois pas de raisons pour s'opposer à cette nouvelle carte.